

Motion demandant l'impression du discours de la députation de Bretagne avec la réponse de M. le Président et leur insertion dans le procès-verbal, lors de la séance du 22 juin 1791

Jacques Defermon des Chapelières

Citer ce document / Cite this document :

Defermon des Chapelières Jacques. Motion demandant l'impression du discours de la députation de Bretagne avec la réponse de M. le Président et leur insertion dans le procès-verbal, lors de la séance du 22 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 419;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11396_t1_0419_0000_3

Fichier pdf généré le 10/07/2019

vie. Venant, dans ce moment d'une perfidie inconcevable, unir nos forces éparses au faisceau de la force publique; appelés dans la capitale pour nos intérêts particuliers, nous ne connaissons plus que l'intérêt de tous, et nous nous rallions autour des colonnes de l'empire. Disposez de nous, Messieurs, et permettez d'espérer que le courage des ci-devant Bretons les rend dignes de périr les premiers pour la cause commune. » (*Applaudissements.*)

M. le Président répond :

Messieurs,

« Vous êtes nés sur une terre amie de la liberté, et dont les enfants sont chers à la patrie.

« Lorsque quelque péril peut être la menace, elle eût porté sur vous ses regards inquiets; et vous la prévenez. Jouissez de la satisfaction que votre présence fait éprouver aux représentants de la nation.

« Heureux citoyens, dont l'âge, les forces, le courage généreux font l'espérance de la patrie, vous voulez mourir pour elle! vivez pour sa gloire.

Le même zèle nous soutient et vous anime. Vous nous voyez à notre poste; vous êtes impatients d'occuper le vôtre. Après nous avoir entendu discuter les droits de la patrie, vous irez les défendre. L'Assemblée vous admet à l'honneur d'assister à sa séance. » (*Applaudissements.*)

M. **Defermon**. Il y a longtemps que vous nous avez confondus avec tous les Français. J'ai partagé avec la plus douce sensation les témoignages de satisfaction que l'Assemblée vient de donner à mes compatriotes. Je demande qu'elle veuille bien ordonner l'impression du discours avec la réponse de M. le Président et leur insertion dans le procès-verbal.

(Cette motion est adoptée.)

M. **Legrand**. A l'époque où tant de bons Français viennent se dévouer pour le salut de la chose publique, à l'époque où l'Assemblée nationale n'a que des éloges à donner à tout ce qui porte le nom français, nous ignorons tous s'il y a des mesures prises, pour tentes, chevaux, vivres, fourrages; l'Europe entière peut nous menacer. Je demande donc, Monsieur le Président, que sur-le-champ, le ministre et le comité militaire s'occupent de tous les moyens d'attaque et de défense. (*Applaudissements.*)

M. **de Rostaing**. Que l'Assemblée sache que ses vœux sont déjà remplis, et que le comité militaire et le ministre de la guerre s'en occupent sans relâche.

M. **de Wimpfen**. Messieurs, si vous n'avez que des bras et des jambes, vous n'avez rien; ces bras et ces jambes ne sont bons qu'à se faire tuer, parce qu'ils sont très braves; mais il faut avoir une armée qui puisse opposer une résistance; il faut penser à se pourvoir de chevaux d'artillerie, des équipages des officiers et de tout ce qui est nécessaire: Je demande que la motion de M. Legrand soit décrétée, non pas sans désespérer, parce que c'est impossible; mais qu'on en fasse le rapport à l'Assemblée après-demain.

M. **Bureaux de Pusy**. Vous avez accordé 4 millions pour être employés aux fonds extraordinaires les plus pressés, destinés à mettre les

places frontières à l'abri de toute attaque. Depuis, il y a à peu près 2 mois, sur un rapport du comité militaire, vous avez décrété 4 millions, dont partie destinée à l'achat de chevaux d'artillerie, partie à l'approvisionnement et autres objets du même genre. Je ne prétends pas dire que ces fonds suffisent aux objets que demande M. de Wimpfen. Dans le moment actuel, des commissaires du comité militaire dégrossiront son travail; il sera bientôt en état de vous présenter un résultat.

M. **Goupilleau**. Je demande que l'on prenne les mêmes précautions pour la marine.

M. **Boissy-d'Anglas**. L'objet dont on parle mérite toute l'attention de l'Assemblée. Il y a deux objets... D'abord des chevaux. Je demande pourquoi on ne s'emparerait pas des chevaux inutilisés qui sont à Versailles. (*Ah! ah! Non! non!*)

Il y a près de 2 mois qu'on a décrété qu'il fallait envoyer des tentes, des munitions sur les frontières. Cette opération s'est faite avec une lenteur incroyable. Il y avait à Saint-Denis 3 hommes seulement employés à emballer ces objets. Je demande que, lorsque l'Assemblée décrètera l'envoi de pareils objets, elle ait attention au nombre d'ouvriers qu'on doit y employer.

M. **Garat**. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour.

M. **Legrand**. Voici ma motion: il faut que le comité militaire, d'accord avec le ministre de la guerre, s'occupe sans relâche de tous les moyens d'attaque et de défense.

Plusieurs membres : Pourquoi d'attaque?

Un membre : Ces mesures sont renvoyées au comité militaire.

M. **Guillaume**. Quoi qu'il en soit, il peut y avoir néanmoins un provisoire très important à décréter: nous ne savons pas quand les travaux du comité militaire lui permettront de nous faire un rapport sur la motion de M. Legrand; mais en attendant, il est fort possible que l'on dispose des chevaux qui appartiennent à la nation, et qui peuvent lui servir: je demande donc que vous décrétiez qu'il sera pris des mesures convenables pour faire séquestrer ces chevaux. (*Ils le sont!*)

M. **Le Déist de Botidoux**. Je demande que le ministre de la marine s'occupe d'envoyer des commissaires pour faire constater l'état de nos ports.

(L'Assemblée passe à l'ordre du jour.)

M. **Merlin**. Voici une adresse des citoyens de la ville de Maubeuge qui demande que cette ville soit mise en état de défense. Je demande que cette adresse soit renvoyée au comité militaire.

(Ce renvoi est décrété.)

M. **Déméunier**, au nom du comité de Constitution. Messieurs vous avez ordonné à votre comité de Constitution de rédiger le projet d'une adresse aux Français dans laquelle on rappellerait d'abord aux citoyens la nécessité de maintenir l'ordre public, et dans laquelle ensuite on répondrait au mémoire du roi déposé sur votre bureau dans la séance d'hier. Ce mémoire, comme vous savez, est très volumineux et neces-